

D'ailleurs, nous pouvons facilement le constater par l'analyse des chiffres du tableau n° 20 qui figurent dans le rapport du troisième trimestre de 1959 intitulé "statistiques du logement au Canada".

On voit, par exemple, que le nombre de prêts hypothécaires approuvés aux termes de la loi nationale sur l'habitation et effectués par les institutions prêteuses au deuxième trimestre de 1958 s'est élevé à 18,901, alors qu'au cours du deuxième trimestre de 1959, il n'y a eu que 13,850 prêts.

On constate de plus que la différence est encore plus grande si l'on prend les chiffres du troisième trimestre, parce que, là, on constate que, au cours du troisième trimestre de 1958, il y a eu 14,345 prêts, alors que, durant le troisième trimestre de 1959, il n'y en a eu que 5,781. En outre, si nous regardons le tableau n° 21 du même rapport, nous pouvons nous rendre compte que, pour les 11 premiers mois de l'année 1958, le nombre des prêts hypothécaires approuvés aux termes de la loi nationale sur l'habitation par ce genre de prêteurs, était de 44,675, alors que, pour les 11 mois finissant en novembre 1959, il était tombé à 26,504. Par ailleurs, les prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement demeuraient pratiquement au même niveau.

Le tableau n° 24 de la même brochure donne aussi une bonne idée de la diminution qui s'est produite dans le nombre des prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement aux compagnies à dividendes limitées, puisque, d'après le tableau n° 24, durant le troisième trimestre de 1958, on avait consenti des prêts pour 2,927 unités alors que, au cours du troisième trimestre de 1959, 457 prêts seulement avaient été effectués.

Monsieur le président, on demandera peut-être quelles sont les causes de cette diminution. Eh bien, à mon sens, elles sont évidentes. Il appert qu'au début de 1959 le nombre des prêts directs effectués par la Société centrale d'hypothèques et de logement a diminué considérablement. De plus, les taux élevés de l'intérêt sur les obligations du gouvernement incitaient les sociétés, ou les institutions prêteuses, à se désintéresser des prêts sur l'habitation.

Mais, à mon avis, ce qui a le plus contribué à la diminution de la construction de maisons d'habitation, ce fut le régime de contrainte monétaire qui a prévalu au cours de l'année 1959 et qui existe encore. La rareté de l'argent, comme on le sait, a été causée par les nombreux déficits du gouvernement depuis qu'il est au pouvoir, par les nombreux emprunts qu'il a contractés, et surtout son fameux emprunt de l'automne 1958.

[M. Bourget.]

Je faisais mention, au début de mes remarques, que la récente hausse du taux d'intérêt, de 6 p. 100 à 6½ p. 100, aurait pour effet de diminuer la construction de maisons d'habitation. Monsieur le président, je ne suis pas le seul à partager cet avis. Je ne sais pas si le ministre, depuis qu'il occupe le poste de ministre des Travaux publics a eu l'occasion de relire les magnifiques discours que prononçaient ses amis lorsqu'ils étaient de ce côté-ci de la Chambre; s'il le faisait, il y verrait, par exemple, ce que pensait alors le ministre des Finances d'aujourd'hui au sujet de l'augmentation du taux des intérêts; ce dernier disait pourtant le 23 avril 1956, comme en fait foi la page 3288 du hansard.

Je dois signaler que toute augmentation du taux d'intérêt a normalement pour conséquence de ralentir la construction des habitations, ce qui est...

et ceci est important,—je ne sais pas si le ministre répondra à cette question-là,—

...ce qui est d'ailleurs généralement son objectif.

Alors, je me demande si l'objectif du gouvernement actuel est d'augmenter le taux d'intérêt afin que la construction diminue.

D'après la page 3430 du hansard de la même année, le ministre des Finances encore,—et vous auriez dû entendre à ce moment-là avec quelle force il parlait,—disait:

Une hausse du taux d'intérêt augmente inévitablement les frais de construction et les frais d'entretien et tend en conséquence à réduire le nombre des habitations qui autrement auraient pu être construites... le gouvernement ne peut éluder sa responsabilité à cet égard.

Je tiens à souligner à l'honorable ministre qu'à ce moment-là, lorsque le ministre des Finances parlait du taux élevé de l'intérêt, celui-ci n'était que de 5½ p. 100 et non pas de 6½ p. 100, comme il l'est actuellement.

Voyons maintenant ce que pensait l'ancien ministre des Travaux publics, le prédécesseur de mon honorable ami, au sujet des restrictions du crédit et des effets qu'elles pouvaient avoir sur la construction des maisons d'habitation. A la page 121 du hansard du 15 mai 1958, on voit qu'il a prononcé les paroles suivantes:

Nous étions au pouvoir depuis très peu de temps quand nous avons observé un rapide ralentissement de la construction de logement d'un bout à l'autre du Canada. Les sociétés prêteuses répugnaient à avancer des capitaux à cause des restrictions au crédit qui étaient alors en vigueur et qui atteignaient l'industrie de la construction plus que toute autre industrie de notre pays. On pouvait assez facilement obtenir un prêt pour une maison luxueuse, mais très difficilement pour une maison à prix modique.

Il serait aussi intéressant, monsieur le président, de rappeler ce que pensait le premier ministre lui-même au sujet des restrictions du crédit et des effets que cela pouvait avoir